

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3310

8 novembre 2014

SOMMAIRE

Aircraft Solutions Lux XIV S.à r.l.	158880	Eiger 1 S.à r.l.	158841
ATH-Lux S. à r. l.	158878	Elimat S.à r.l.	158842
Bargain Retail Europe S.C.A.	158876	Endurance Asset S.à r.l.	158841
Cecilart	158834	Entreprise d'électricité et d'éclairage Ruc- ken S.A.	158842
C.Gen Holding S.A.	158839	Esmerald Partners I S.A.	158842
Classics Investment Holdings S.à r.l.	158835	European Chemical Services S.à r.l.	158842
Constant-Bonivers (Luxembourg) S.A. ...	158834	Faber Immobilière	158835
Coplaning S.à r.l.	158834	Fast Forward	158839
Coplaning S.à r.l.	158835	Fortuna Select Fund	158837
Corner Land S.A.	158835	FR Prime Holdings III (Luxembourg) S.à r.l.	158834
Cotena S.A.	158836	Galena Investments S.à r.l.	158836
Cotena S.A.	158836	Greenclean Concept SA	158838
C.R.B. Bâtiment et Industrie S.A.	158836	GST AutoLeather Holdings S.A.	158840
DAC Investments	158838	Hein Services S.à r.l.	158878
Darthman S.A.	158841	HGR S.à r.l.	158878
De Longhi Benelux S.A.	158841	ICA Partners S.A.	158880
D & F S.à r.l.	158837	Play Holdings 2 S.à r.l.	158865
Dim S.à r.l.	158839	Provalliance Salons Luxembourg S.C.A.	158843
DPC (Luxembourg) S.à r.l.	158839	Rhone Properties S.à r.l.	158869
DufourIm S.A.	158837	Siccar Point Energy S.à r.l.	158848
Duodi Investments S.à r.l.	158838	Tragus Lux Holdings GP	158861
Duodi Investments S.à r.l.	158838	Vespa A S.C.A.	158873
DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l.	158838	World Property S.A.	158871
Durance SA	158840		
EastGate Capital S.à r.l.	158840		
Easypet S.à r.l.	158842		

Cecilart, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 176.710.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CECILART S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 octobre 2014 à 10 heures.

L'assemblée décide:

1. D'accepter le transfert de siège social de la société au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour la société

Jean-Michel LOPEZ

Administrateur

Référence de publication: 2014157915/16.

(140179130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Constant-Bonivers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 100.660.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONSTANT-BONIVERS (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014157925/10.

(140179899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Coplaning S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener, Z.A.C. Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 144.229.

—
Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en remplacement de la 1^e version du 18.04.2013 et portant le numéro de dépôt initial au RCS: L130061103.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014157926/11.

(140179405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

FR Prime Holdings III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 173.239.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 29 Août 2014 que:

- la démission de Monsieur Benoit Bauduin, gérant de classe B de la Société a été acceptée avec effet au immédiat;
- Monsieur Ibrahim Jabri, né le 2 septembre 1982 à Saint-Ghislain (Belgique) résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de classe B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158002/17.

(140179760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Coplaning S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener, Z.A.C. Langwies.
R.C.S. Luxembourg B 144.229.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 10 octobre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014157927/10.

(140179406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Corner Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 73.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2014157931/10.

(140179119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Classics Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 168.423.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 octobre 2014

En date du 6 octobre 2014, l'associé unique de la Société décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Ricky John Noël de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat; et
- de nommer Monsieur Ryan Atkinson, demeurant professionnellement au Level 2, 50 New Bond Street, Londres W1S 1BJ, Royaume-Uni en tant que gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance de la Société se compose donc comme suit:

- Monsieur Jean Roger Lemaire;
- Monsieur Teunis Akkerman; et
- Monsieur Ryan Atkison.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Classics Investment Holdings S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014157894/21.

(140179145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Faber Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: Mersch,
R.C.S. Luxembourg E 1.464.

DISSOLUTION

Suivant acte de constitution daté du 22 janvier 1985, la société civile Faber Immobilière a été constituée pour une durée de 30 ans avec effet au 1^{er} octobre 1984.

La société civile Faber Immobilière est arrivée à son terme statutaire le 1^{er} octobre 2014.

La société civile Faber Immobilière est à radier.

Mersch, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157990/13.

(140179131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Cotena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.069.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157932/10.

(140178893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Galena Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 160.522.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014158006/13.

(140179147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Cotena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.069.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157933/10.

(140178895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

C.R.B. Bâtiment et Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 140.687.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Pétange en date du 15 septembre 2014, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 17 septembre 2014 Relation: EAC/2014/2477, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer tous les administrateurs et administrateurs-délégués actuellement en fonction avec effet au jour des présentes.

Troisième Résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer à la fonction d'administrateurs avec effet au jour des présentes et pour une durée de 6 ans:

1. Monsieur Renato ZEOLI, né le 17 novembre 1963 à Woippy (France), demeurant à F-57950 Montigny Les Metz (France), 5 Passage Léon Zimmerman;
2. Monsieur Lucas ZEOLI, né le 20 avril 1994 à Metz (France), demeurant à F-57950 Montigny Les Metz (France), 5 Passage Léon Zimmerman;
3. Madame Valérie CALAMANTE, née le 2 novembre 1966 à Amnéville (France), demeurant à F-57525 Talange, 19 rue du Ninguert;

Quatrième Résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer à la fonction d'administrateur-délégué:
Madame Valérie CALAMANTE, née le 2 novembre 1966 à Amnéville (France), demeurant à F-57525 Talange, 19 rue du Ninguert.

La société se trouve engager en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires, par la seule signature individuelle Monsieur Lucas ZEOLI.

Pour extrait
Karine REUTER
Le notaire rédacteur

Référence de publication: 2014157884/31.

(140179249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

D & F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.016.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157936/10.

(140179113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Dufourlm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.565.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 8 octobre 2014

L'Assemblée générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Hans Rolf Johannes Gerling, résidant Casa San Giorgio, CH-6652 Tegna, Administrateur A;
- Monsieur Heino Von Have, ayant son adresse professionnelle au 6, Färberstrasse, CH-8008 Zürich, Administrateur A;
- Madame Candice De Boni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Administrateur B et Président du Conseil d'Administration.

et du commissaire aux comptes:

FIN-Contrôle S.A., établie et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 42.230.

Jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157941/21.

(140178691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Fortuna Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 88.201.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 15 septembre 2014.

Pour Fortuna Select Fund
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014158001/13.

(140179551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Duodi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.644.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Duodi Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014157942/11.

(140179192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Duodi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.644.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Duodi Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014157943/11.

(140179195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 164.947.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157947/9.

(140179841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

DAC Investments, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3817 Schiffange, Chemin de Bergem.
R.C.S. Luxembourg B 142.030.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014157948/11.

(140179537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Greenclean Concept SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 154.175.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 septembre 2014.

Constate avec regret le décès de Monsieur Mohammed BELLABIAD, Administrateur et Administrateur délégué

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Valérie BEZIN, domiciliée chaussée de Bastogne, 13 à B-6840 Longlier, au poste d'administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2014158042/12.

(140179798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Fast Forward, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 94.682.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157992/9.

(140179692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

C.Gen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 137.849.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 mai 2014

The Board takes note of the letter dated 4 March 2014, in which Mr. Frank van Bellingen resigns as a Director of the Company [...]. In accordance with Article 7 of the Articles of Association, the Board of Directors decides to co-opt Priveq S.A., a company with limited liability under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3-7 rue Schiller in L-2519 Luxembourg, with company number B158218, with permanent representative Mr. Frank van Bellingen, with same address. The company Priveq S.A. will complete the term of Mr. Frank van Bellingen, which will expire at the annual general meeting of 2014.

Traduction libre

Le Conseil prend note de la lettre datée le 4 mars 2014, par laquelle Monsieur Frank van Bellingen démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société, [...]. Conformément à l'article 7 des statuts de la société, le Conseil d'administration décide de coopter Priveq S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 3-7 rue Schiller à L-2519 Luxembourg, avec le numéro de société B158218, avec pour représentant permanent Monsieur Frank van Bellingen, ayant la même adresse. La société Priveq S.A. achèvera le mandat de Monsieur Frank van Bellingen, qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Priveq S.A., administrateur, a comme adresse: 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Frank van Bellingen, représentant permanent, a comme adresse professionnelle: 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Jozef Adriaens / Michel Jadot

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014157881/26.

(140179267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Dim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 149.605.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157953/10.

(140179466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

DPC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 78.029.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157954/9.

(140179838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Durance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 148.611.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DURANCE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014157955/11.

(140179207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

EastGate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 189.920.

AUSZUG

Die außerordentliche Generalversammlung der Teilhaber vom 30. Oktober 2014 stellt fest, dass nach einer Übertragung der Anteile, das Kapital wie folgt aufgeteilt ist:

Dan-David GOLLA	29 Anteile
Philipp von TROTHA	9 Anteile

Sebastian DAUSCH, Kaufmann, geboren am 14.08.1980 in D-Dachau und wohnhaft in Volkartstrasse 50, D-80636 München, Inhaber von 9 Anteilen

Mischeila GOLLA, Kauffrau, geboren am 13.12.1966 in D-Düsseldorf und wohnhaft in der Schlüterstrasse 80 in D-20146 Hamburg, Inhaber von 30 Anteilen

Susan WINTER, Immobilienkauffrau, geboren am 10.09.1982 in D-Erfurt und wohnhaft in der Gutzkowstrasse 43, in D-60594 Frankfurt am Main, Inhaber von 3 Anteilen.

Mathias GIEBKEN, Bankkaufmann, geboren am 11.07.1963 in D-Ochtrup und wohnhaft in Auf dem Trip 5, D-61267 Neu-Anspach, Inhaber von 13 Anteilen.

Bert KIMPEL, geboren am 13.12.1966 in D-Düsseldorf und wohnhaft in Im Spich 34, D-40489 Düsseldorf, Inhaber von 7 Anteilen

Luxemburg, den 30. Oktober 2014.

Für EastGate Capital S.à r.l.
Herr Dan-David Golla
Geschäftsführer

Référence de publication: 2014157957/26.

(140179059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

GST AutoLeather Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.699.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 octobre 2014 que Monsieur Donatien Xavier Martin, employé privé, né le 20 février 1986 à Malmedy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommé administrateur de catégorie B de la Société, avec effet immédiat, et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019, en remplacement de Mademoiselle Hayet Elmecheri, administrateur de catégorie B démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Pour GST AutoLeather Holdings S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2014158046/17.

(140179849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Darthman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 59.032.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.09.2014.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014157949/11.

(140179534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

De Longhi Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 95.384.

Extrait rectificatif du dépôt No L140174886 du 3/10/2014

Il résulte des résolutions adoptées par une réunion du conseil d'administration du 1^{er} août 2014 que Monsieur Bart QUISPEL, né le 27 mai 1967 à NIJMEGEN, de nationalité néerlandaise, employé et directeur, demeurant à Breeakkers 49a, NL-5236 WN EMPEL (PAYS-BAS), a été nommé vice-président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.
Pour DE LONGHI BENELUX S.A.
Par mandat spécial
Claude GEIBEN

Référence de publication: 2014157950/16.

(140179475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Eiger 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.828.001,45.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 181.730.

Les comptes annuels pour la période du 7 novembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157958/11.

(140179041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Endurance Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Capellen, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 110.782.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue le 26 septembre 2014

Il a été décidé le transfert des parts des actionnaires suivants:

- Sidoti a.s. (124 parts)
- Endurance Finance S.à r.l. (1 part)

à la société Czech Property Investments a.s. «CPI», ayant son siège social au 1601/47, Vaclavske Namesti CZ - 110 00 Prague 1 par des contrats de transfert datés au 30.09.2014. De ce fait, CPI est actionnaire unique avec 125 parts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014157973/16.

(140179142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Elimat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.900.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 171.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157959/9.

(140179256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Entreprise d'électricité et d'éclairage Rucken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.744.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157960/10.

(140179396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

European Chemical Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.698.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157962/10.

(140179032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Easypet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 32, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 97.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157964/10.

(140179007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Esmerald Partners I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.926.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 9 octobre 2014 que Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée à la fonction d'administrateur de catégorie B en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014157976/15.

(140179183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Provalliance Salons Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 2.868.345,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.351.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second of September.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “PROVALLIANCE SALONS LUXEMBOURG S.C.A.”, a Luxembourg “société en commandite par actions”, having its registered office at 18, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated on 17 June 1999, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 70.351, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 660 dated 1st September 1999 (the “Company”). The articles of association have been amended for the last time by the undersigned notary on December 9, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 45 of 8 January 2009.

The meeting is presided by Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting by Miss Marilyn KRECKE, employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders of the Company are duly represented pursuant to proxies given under private seal in Luxembourg on 19 September 2019. The number of shares held by the shareholders of the Company is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list:

- the 2,151,259 (two million one hundred fifty-one thousand two hundred fifty-nine) ordinary shares of EUR 1 (one Euro) each, representing all the shares entitled to vote on each of the items of the agenda mentioned below, are represented at this meeting; and

- the 717,086 (seven hundred seventeen thousand eighty-six) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”) of EUR 1 (one Euro) each, representing all the shares entitled to attend such meeting and to vote only on items 1 and 5 of the agenda mentioned below, are represented at this meeting;

representing the whole share capital of the Company, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Amendment of article 4.1. as follows:

4.1. The Company’s corporate object is

- to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities and any right, notably any master franchise, franchise, intellectual property rights including, without limitation, any copyright, patents, licenses and trade marks inventions, designs, logos, trade secrets, know-how, rights in databases, marketing strategies and marketing surveys, any kind of derivative works and any other intellectual property and proprietary rights (together, the “IP Rights”);

- to hold, to manage, to develop, to transfer, to sell, to license, to subcontract and/or to assign in any way, throughout the world, all or part of the IP Rights to any third party, any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, for such consideration as the Company may think fit, and/or grant any security interest over these IP Rights;

- to develop commercial activities through its subsidiaries, their foreign permanent establishments and franchise partners, including the sale of hair care products and hair derived products (“Derived Products”) developed under the trademarks of which the Company is owner;

- to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees;

- to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed and notably to grant security interests over the assets of the Company in consideration for the obligations that may derive from any credit, loan or facility agreement or any other kind of borrowing and lending agreement.

3. Resolution of the change of the date of the annual general meeting which will be fixed on the 15th of May of the each year and approval of the subsequent amendment of article 8.2. of the Company's articles of association;

4. Amendment of article 16.3 as follows

16.3. Thereafter, each Preferred Shares entitles to a second preferential and cumulative dividend (Dividend 2) being equal to the annual net income received by the Company in relation to the IP Rights as well as the sale of Derived Products minus an appropriate margin which might be determined and approved from time to time by the unanimous consent of the shareholders given at the general meeting of shareholders approving the annual accounts, less the amount of Dividend 1. Dividend 2 shall be declared every year, subject to Article 16.5. If Dividend 2 is not declared despite the existence of profits available for that purpose (the "Outstanding Dividend 2"), it shall be compounded each accounting year, and the amount of the Dividend 2 shall be transferred to a special reserve account of the Company (the "Special Reserve Account"). The Special Reserve Account shall remain exclusively to the benefit of the Preferred Shareholder(s) and shall be only available in order to pay the Outstanding Dividend 2 at the time of the next distribution of dividends of the Company. If Dividend 2 is not declared due to the absence of sufficient profit, the amount equivalent to the Dividend 2 which could not be paid due to an insufficiency of profit, shall be paid to the Preferred Shareholder at the time of the next distribution of dividends of the Company in addition to Dividend 2 relating to the subsequent financial year

4. Miscellaneous.

IV: No Bonds were issued by the Company.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda as well as on the additional items of this agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is unanimously resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved that article 4.1 will from now on read as follows:

4.1. The Company's corporate object is

- to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities and any right, notably any master franchise, franchise, intellectual property rights including, without limitation, any copyright, patents, licenses and trade marks inventions, designs, logos, trade secrets, know-how, rights in databases, marketing strategies and marketing surveys, any kind of derivative works and any other intellectual property and proprietary rights (together, the "IP Rights");

- to hold, to manage, to develop, to transfer, to sell, to license, to subcontract and/or to assign in any way, throughout the world, all or part of the IP Rights to any third party, any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, for such consideration as the Company may think fit, and/or grant any security interest over these IP Rights;

- to develop commercial activities through its subsidiaries, their foreign permanent establishments and franchise partners, including the sale of hair care products and hair derived products ("Derived Products") developed under the trademarks of which the Company is owner;

- to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees;

- to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed and notably to grant security interests over the assets of the Company in consideration for the obligations that may derive from any credit, loan or facility agreement or any other kind of borrowing and lending agreement.

Third resolution

It is unanimously resolved to change the date of the annual general meeting on the 15th of May of each year,

and subsequent amendment of article 8.2. of the Company's articles of association as follows:

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with the Company Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the 15th of May of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day

Fourth resolution

It is unanimously resolved to amend article 16.3 as follows:

16.3. Thereafter, each Preferred Shares entitles to a second preferential and cumulative dividend (Dividend 2) being equal to the annual net income received by the Company in relation to the IP Rights as well as the sale of Derived Products minus an appropriate margin which might be determined and approved from time to time by the unanimous consent of the shareholders given at the general meeting of shareholders approving the annual accounts, less the amount of Dividend 1. Dividend 2 shall be declared every year, subject to Article 16.5. If Dividend 2 is not declared despite the existence of profits available for that purpose (the "Outstanding Dividend 2"), it shall be compounded each accounting year, and the amount of the Dividend 2 shall be transferred to a special reserve account of the Company (the "Special Reserve Account"). The Special Reserve Account shall remain exclusively to the benefit of the Preferred Shareholder(s) and shall be only available in order to pay the Outstanding Dividend 2 at the time of the next distribution of dividends of the Company. If Dividend 2 is not declared due to the absence of sufficient profit, the amount equivalent to the Dividend 2 which could not be paid due to an insufficiency of profit, shall be paid to the Preferred Shareholder at the time of the next distribution of dividends of the Company in addition to Dividend 2 relating to the subsequent financial year

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions, have been estimated at about one thousand four hundred euros (EUR 1400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "PROVALLIANCE SALONS LUXEMBOURG S.C.A.", une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 18, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN du 17 juin 1999, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.351, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 660 daté du 1^{er} septembre 1999 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 9 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 45 du 8 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo à Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Melle Marilyn KRECKER, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mr Gianpiero SADDI, précité.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires de la Société sont dûment représentés au présent acte suivant procurations données sous-seing privé à Luxembourg le 19 septembre 2014. Le nombre d'actions détenues par les actionnaires de la Société est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que

- les 2.151.258 (deux millions cent cinquante et un mille deux cent cinquante-huit) actions ordinaires de 1 EUR (un euro) chacune, et

- 1 (une) action ordinaire de 1 EUR (un euro), représentant l'intégralité des actions autorisées à voter sur chacun des points portés à l'ordre du jour mentionné ci-dessous, sont représentées à cette assemblée;

- les 717.086 (sept cent dix-sept mille quatre-vingt-six) actions préférentielles obligatoirement remboursables (les «APOR») de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité des actions autorisées à assister à cette assemblée, sont représentées à cette assemblée;

représentant l'intégralité du capital social de la Société, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les actionnaires déclarent expressément avoir été valablement et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Modification de l'article 4.1. des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

4.1. L'objet de la Société est de:

- prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, d'achat ou d'options d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, notamment toute franchise de franchises («Master Franchise»), tous droits de propriété intellectuelle, notamment, tous droits d'auteur, brevets, licences et brevets, marques commerciales ou de fabrique, inventions, design, logos, secrets commerciaux et de fabrique, savoir-faire, droits portant sur la base de données, stratégies marketing et enquêtes marketing, et tous droits dérivés et tous autres droits de propriété industrielle, intellectuelle ou commerciale (ensemble ci-après défini, les «Droits PI»);

- de détenir, gérer, développer, transférer, céder, conférer sous-licence, sous-traiter et/ou transférer de manière générale, à travers le monde entier, tout ou partie des Droits PI à tout tiers que ce soit, toute société holding, filiale, ou société appartenant au même groupe ou tout autre société liée de quelque manière ou d'une autre à la Société, pour le prix que la Société estimera adapté, et/ou d'accorder toute sûreté sur ces Droits PI;

- de développer des activités commerciales au travers de ses filiales, leurs établissements stables étrangers et partenaires franchisés, notamment par la vente de produits de soins capillaires et produits capillaires dérivés (les "Produits Dérivés») développés sous les marques dont la Société est propriétaire;

- de conclure, d'assister ou de participer à des accords, transactions ou opérations financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale, société appartenant au même groupe ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société, dans laquelle la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties;

- d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée et notamment d'octroyer des sûretés sur les actifs de la Société en considération d'obligations pouvant découler de tout crédit, prêt ou ligne de crédit ou toute autre sorte d'emprunts ou contrats de prêt.

3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle et modification subséquente de l'article 8.2. des statuts de la Société;

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la Loi sur les Sociétés, au Luxembourg au siège de la Société ou en tout autre lieu situé sur le territoire de la municipalité du siège social comme indiqué dans la convocation à l'assemblée, le 15 mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

4. Modification de l'article 16.3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

16.3. Par la suite, chaque Action Privilégiée donne droit à un second dividende préférentiel et cumulatif (le «Dividende 2») égal au revenu annuel net tiré des Droits PI et de la vente de Produits Dérivés moins une marge appropriée qui pourra être déterminée et approuvée de temps à autre par les actionnaires sous réserve de leur consentement unanime donné lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels, moins le montant du Dividende 1. Le Dividende 2 devra être déclaré chaque année, conformément à l'Article 16.5. Si le Dividende 2 n'est pas déclaré malgré l'existence de bénéfices distribuables (le «Dividende 2 Disponible et Non Versé»), se cumulera avec celui de(s) exercice (s) comptable(s) suivant(s) et son montant du Dividende 2 sera inscrit à un compte de réserve spéciale de la Société (le «Compte de Réserve Spéciale»). Le Compte de Réserve Spéciale demeurera au bénéfice exclusif des Actionnaires Privilégiés et ne sera disponible que pour le paiement du Dividende 2 Disponible et Non Versé à la date de la prochaine distribution de dividende de la Société. Si le Dividende 2 n'est pas déclaré en raison d'une insuffisance de bénéfice, la somme équivalente au Dividende 2 qui ne pourra pas être payée en raison de l'insuffisance de bénéfice, devra être payée aux Actionnaires Privilégiés lors de la prochaine distribution de dividende par la Société en plus du Dividende 2 de cet exercice comptable suivant.

6. Divers

IV: La société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires de la Société, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour ainsi que des points supplémentaires portés à l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre unanimement décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est unanimement décidé de modifier l'article 4.1. pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

4.1. L'objet de la Société est de:

- prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, d'achat ou d'options d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, notamment toute franchise de franchises («Master Franchise»), tous droits de propriété intellectuelle, notamment, tous droits d'auteur, brevets, licences et brevets, marques commerciales ou de fabrique, inventions, design, logos, secrets commerciaux et de fabrique, savoir-faire, droits portant sur la base de données, stratégies marketing et enquêtes marketing, et tous droits dérivés et tous autres droits de propriété industrielle, intellectuelle ou commerciale (ensemble ci-après défini, les «Droits PI»);
- de détenir, gérer, développer, transférer, céder, conférer sous-licence, sous-traiter et/ou transférer de manière générale, à travers le monde entier, tout ou partie des Droits PI à tout tiers que ce soit, toute société holding, filiale, ou société appartenant au même groupe ou tout autre société liée de quelque manière ou d'une autre à la Société, pour le prix que la Société estimera adapté, et/ou d'accorder toute sûreté sur ces Droits PI;
- de développer des activités commerciales au travers de ses filiales, leurs établissements stables étrangers et partenaires franchisés, notamment par la vente de produits de soins capillaires et produits capillaires dérivés (les "Produits Dérivés») développés sous les marques dont la Société est propriétaire;
- de conclure, d'assister ou de participer à des accords, transactions ou opérations financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale, société appartenant au même groupe ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société, dans laquelle la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties;
- d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée et notamment d'octroyer des sûretés sur les actifs de la Société en considération d'obligations pouvant découler de tout crédit, prêt ou ligne de crédit ou toute autre sorte d'emprunts ou contrats de prêt.

Troisième résolution

Il est unanimement décidé de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de sorte que l'article 8.2. des statuts de la Société aura la teneur nouvelle suivante;

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la Loi sur les Sociétés, au Luxembourg au siège de la Société ou en tout autre lieu situé sur le territoire de la municipalité du siège social comme indiqué dans la convocation à l'assemblée, le 15 mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant

Quatrième résolution

Il est unanimement décidé de modifier l'article 16.3 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

16.3. Par la suite, chaque Action Privilégiée donne droit à un second dividende préférentiel et cumulatif (le «Dividende 2») égal au revenu annuel net tiré des Droits PI et de la vente de Produits Dérivés moins une marge appropriée qui pourra être déterminée et approuvée de temps à autre par les actionnaires sous réserve de leur consentement unanime donné lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels, moins le montant du Dividende 1. Le Dividende 2 devra être déclaré chaque année, conformément à l'Article 16.5. Si le Dividende 2 n'est pas déclaré malgré l'existence de bénéfices distribuables (le «Dividende 2 Disponible et Non Versé»), se cumulera avec celui de(s) exercice (s) comptable(s) suivant(s) et son montant du Dividende 2 sera inscrit à un compte de réserve spéciale de la Société (le «Compte de Réserve Spéciale»). Le Compte de Réserve Spéciale demeurera au bénéfice exclusif des Actionnaires Privilégiés et ne sera disponible que pour le paiement du Dividende 2 Disponible et Non Versé à la date de la prochaine distribution de dividende de la Société. Si le Dividende 2 n'est pas déclaré en raison d'une insuffisance de bénéfice, la somme équivalente au Dividende 2 qui ne pourra pas être payée en raison de l'insuffisance de bénéfice, devra être payée aux Actionnaires Privilégiés lors de la prochaine distribution de dividende par la Société en plus du Dividende 2 de cet exercice comptable suivant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des résolutions qui précèdent, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2014. Relation: LAC/2014/45391. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156135/294.

(140177322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Siccar Point Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.299.

In the year two thousand and fourteen on the thirtieth day of July.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Siccar Point (Cayman) Holdco I Limited, an exempted company, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 288892, having its registered office at 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by John Weerts, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Siccar Point Energy S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188.299 (the "Company"), incorporated on 25 June 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since then.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requires the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to (i) convert, with immediate effect, the share capital of the Company from its current currency expressed in euro ("EUR") into United States dollars ("USD"), on the basis of the exchange rate posted on the website of the European Central Bank on 29 July 2014 rounded up to the nearest cent, according to which one euro (EUR 1.-) is equivalent to one dollar and thirty-five cents (USD 1.35), so that the share capital of the Company is consequently fixed at sixteen thousand eight hundred seventy-five United States dollars (USD 16,875.-), and to (ii) simultaneously split the shares of the Company and reduce their nominal value to one cent (USD 0.01) so that the share capital is represented by one million six hundred eighty-seven thousand five hundred (1,687,500) shares of a nominal value of one cent (USD 0.01) each.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company from its current amount of sixteen thousand eight hundred seventy-five United States dollars (USD 16,875.-) up to twenty-five thousand United States dollars (USD

25,000.-) through the issuance of eight hundred twelve thousand five hundred (812,500) shares having a par value of one cent (USD 0.01.-) each.

Thereupon, the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe for the newly issued shares having an aggregate par value amounting to eight thousand one hundred twenty-five United States dollars (USD 8,125.-) and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to eight thousand one hundred twenty-five United States dollars (USD 8,125.-) to be entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of eight thousand one hundred twenty-five United States dollars (USD 8,125.-) is at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

Inter alia as a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder of the Company resolves to fully restate the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Siccar Point Energy S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Luxembourg Company Law”), by these articles of incorporation and by any shareholders’ or investors’ agreement entered into between, amongst others, the shareholders of or investors in the Company (as such agreement may be amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time, the “Agreement”). Capitalized terms used and not otherwise defined herein shall have the meaning ascribed to them in the Agreement.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

2.3 The Company may borrow in any form. It may issue shares and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

2.4 The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

2.5 The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

2.7 The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) represented by two million five hundred thousand (2,500,000) shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

5.2 The Company's share capital may only be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Luxembourg Company Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Luxembourg Company Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Luxembourg Company Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at the registered office of the Company or at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13 Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by two managers, who need not be shareholders. The managers form a board of managers (the "Board"). The sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named "Manager A" or "Manager B".

13.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Luxembourg Company Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

14.3 The Blue Water Investors shall be entitled at any time to propose for appointment one person to the Board (the "Blue Water Director") who shall be resident in Luxembourg.

14.4 The Blue Water Investors shall have the right to remove or to propose the removal of the Blue Water Director for any reason whatsoever and to appoint or to propose for appointment another person in his place. If Blue Water ceases to hold in the aggregate 10% or more of the number of the issued ordinary share capital of Siccar Point Energy Luxembourg S.C.A., the parties agree that the rights of Blue Water under this Article 14 shall terminate, and Blue Water shall take all action necessary to procure that the Blue Water Director shall immediately resign.

14.5 Blackstone shall be entitled at any time to propose for appointment one person to the Board (the "Blackstone Director").

14.6 Blackstone shall have the right to remove or to propose the removal of the Blackstone Director for any reason whatsoever and to appoint or to propose for appointment another person in his place. The rights of Blackstone to designate the Blackstone Director shall be transferable, directly or indirectly, by Blackstone to one or more of its Affiliates who are ERISA Investors. If Blackstone ceases to hold in the aggregate 10% or more of the number of the issued ordinary share capital of Siccar Point Energy Luxembourg S.C.A., the parties agree that the rights of Blackstone under this Article 14 shall terminate, and Blackstone shall take all action necessary to procure that the Blackstone Director shall immediately resign.

14.7 The Investors undertake that they shall not appoint any person to be a manager of the Company who may have a conflict of interest as a result of appointments to other competing or potentially competing businesses.

14.8 Each appointment to the Board shall take effect at the time of the shareholders' resolution approving the appointment.

14.9 Each Investor Director shall be reimbursed by the Company of all costs and expenses (plus VAT or overseas equivalent) incurred by him in connection with his service on the Company, or any committee thereof. Directors who are not employees of the Company or a Company Subsidiary or an Investor or member of its Investor Group shall be entitled to reasonable compensation for their services as Directors as may be determined by the Board or a committee thereof.

14.10 Subject to the mandatory provisions of Luxembourg law, each Investor Director shall be entitled to disclose to the Investor who has appointed him and to any of the direct or indirect shareholders in any Investor, and to any of the advisors of any Investor or any of the direct or indirect shareholders in the Investor, such information concerning the Group as he thinks fit, provided that the Investor(s) shall procure that each of their disclosees maintain the confidentiality of any such information.

Art. 15. Observers.

15.1 The Blue Water Investors and the Blackstone Investor shall each be entitled from time to time by notice to the Company to appoint one person each as an observer (an "Investor Observer"), to remove any person so appointed and to appoint another person in place of any person so removed. Each Investor Observer shall have the right to attend all meetings of the directors of any members of the Group and any committees of those boards.

15.2 A Manager Majority shall be entitled from time to time by notice to the Company to appoint one person as an observer to the Board (the "Manager Observer" and any Investor Observer or Manager Observer, an "Observer"), to

remove any person so appointed and to appoint another person in place of any person so removed. An Observer may attend meetings of the Board or any committee in person or by telephone or video conference or such other electronic means as may allow the Observer to hear the proceedings in question.

15.3 Each Observer shall be given all information a director of the relevant member of the Group (including the Investor Directors) would be entitled to receive and shall be entitled to receive that information (including notice of meetings) at the same time as the Investor Directors (if appointed) would have been entitled to receive it.

15.4 Each Investor Observer shall be entitled to attend and speak at any meetings of the Board or committees thereof. No Observer shall be entitled to vote nor shall any Observer (in such capacity) be or be regarded as a director or officer of any member of the Group for any purpose.

15.5 Each Observer shall be entitled to reimbursement by the Company of all costs and expenses incurred by him in connection with his appointment as an Observer (plus VAT or overseas equivalent).

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The Board shall meet upon call by the chairman, or two managers. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Face to face meetings of the Board shall be convened and held in Luxembourg at least four (4) times in each financial year.

16.3 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least fifteen (15) Business Days (save for any different notice period as may be determined in accordance with the Agreement) in advance of the time scheduled for the meeting, and such notice shall include a reasonably detailed agenda of the business to be transacted at the meeting including any relevant documentation. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.4 No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The Board may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent more than one of his colleagues.

17.4 Meetings of the Board may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Blue Water Director and one Blackstone Director are present or represented at a meeting of the Board.

17.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting provided however that at least one (1) Blue Water Director and one (1) Blackstone Director votes in favour of such decision and in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

17.7. The Board may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

17.8 The UK Holdco Board shall be entitled to consider and recommend actions relating to the Company, including in relation to funding requirements and capital calls in respect of each Group Company, provided that the Company shall not take, or be required to take, any action in relation to such recommendations without the approval of the Board.

Art. 18. Quorum.

18.1 The quorum for the transaction of business of the Board, or any committee of the Board, shall be two (2) Directors, one of whom shall be a Blue Water Director and one other of whom shall be a Blackstone Director. If a quorum is not present within 30 minutes from the time appointed for the meeting, the meeting shall be adjourned to the same day the following week at the same time and place. If at any adjourned meeting a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting the meeting shall be dissolved.

18.2 If at any time at or before any meeting of the Board or of any committee of the Board any Blue Water Director or any Blackstone Director should request that the meeting should be adjourned or reconvened to another time or date (whether to enable further consideration to be given to any matter or for other managers to be present or for any other reason, which he need not state) then such meeting shall be adjourned or reconvened accordingly, and no business shall be conducted or proceeded with at that meeting after such request has been made.

Art. 19. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

19.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any Manager A together with any Manager B. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any Manager A together with any Manager B.

19.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 20. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers at a meeting or by circular means within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 21. Auditor(s).

21.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

21.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

21.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

21.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 23. Annual accounts and allocation of profits.

23.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers, using the accounting services provider, draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

23.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

23.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Luxembourg Company Law and these articles of association.

23.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 24. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

24.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim balance sheet prepared by the board of managers, using the accounting services provider, showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Luxembourg Company Law or these articles of association do not allow to be distributed.

24.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Luxembourg Company Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

25.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

25.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 26. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg Company Law.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides that the sole manager, Mr. John Sutherland, shall henceforth be referred to as a “Manager A” and further resolves to appoint the following person as manager of the Company for an unlimited term:

- Claes-Johan Geijer, born on 15 June 1957 in Stockholm, Sweden, residing at 31, rue Frantz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager B.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Siccar Point (Cayman) Holdco I Limited, une exempted company, constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies des Iles Caïmans sous le numéro 288892 ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans,

dûment représentée par John Weerts, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Siccar Point Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.299 (la «Société»), constituée le 25 juin 2014 suite à un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentant l'ensemble du capital social de la Société, requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) de convertir, avec effet immédiat, la devise de référence du capital social de la Société exprimée en euro («EUR») en dollars américains («USD»), sur base du taux de conversion indiqué sur le site Internet de la Banque Centrale Européenne le 28 juillet 2014 arrondi au centime supérieur le plus proche, selon lequel un euro (EUR 1,-) correspond à un dollar américain et trente-cinq centimes (USD 1,35), le capital social de la Société étant par conséquent fixé à seize mille huit cent soixante-quinze dollars américains (USD 16.875), et (ii) de simultanément diviser les parts sociales de la Société et de diminuer leur valeur nominale à un centime (USD 0,01), le capital social de la Société étant dès lors représenté par un million six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (1.687.500) parts sociales ayant une valeur d'un cent (USD 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de seize mille huit cent soixante-quinze dollars américains (USD 16.875) à un montant de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) par l'émission de huit cent douze mille cinq cents (812.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01,-) chacune.

En conséquence, l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, déclare souscrire les nouvelles parts sociales émises ayant une valeur nominale totale de huit mille cent vingt-cinq dollars américains (USD 8.125,-) et les payer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de huit mille cent vingt-cinq dollars américains (USD 8.125,-) à allouer intégralement au capital de la Société.

Le montant de huit mille cent vingt-cinq dollars américains (USD 8.125,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

Notamment en conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique de la Société décide de reformuler intégralement les statuts de la Société, qui seront libellés comme suit:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Siccar Point Energy S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales») par les statuts et par tout pacte conclu, entre autres, entre associés et investisseurs dans la Société (ainsi qu'un tel contrat pourra être modifié, reformulé, complété ou changé de quelque manière que ce soit de temps à autre, ci-après le «Pacte») Les termes clés portant une majuscule utilisés dans le présent texte sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans le Pacte.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut acquérir, par achat, souscription ou de toute autre manière, aliéner par vente ou de toute autre manière, ainsi que vendre à découvert et faire des opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge ou financer des marges de couverture ou de toute autre manière sur titres, obligations, titres de créances, warrants, valeurs d'emprunt et de capital et autres valeurs ou investissements financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres et valeurs précités ou y afférant.

2.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations (sous réserve qu'il s'agisse de titres nominatifs). La Société peut prêter des fonds y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'actions ou d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

2.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations en relation avec les opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge, le financement de marges de couverture et la vente à découvert ou de toute autre manière, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

2.5 La Société peut passer, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

2.6 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

2.7 La Société peut également exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000), représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune.

Chaque part sociale est représentative d'une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

5.2 Le capital social de la Société peut seulement être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi sur les Sociétés Commerciales. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés se tiendront au siège social de la Société ou aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par deux gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants forment un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»). L'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

13.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.3 Les Investisseurs Blue Water sont autorisés à tout moment à proposer la nomination d'une personne au Conseil de Gérance (le «Gérant Blue Water») qui devra être résident au Luxembourg.

14.4 Les Investisseurs Blues Water auront le droit de révoquer ou de proposer la révocation du Gérant Blue Water pour quelque motif que ce soit et de nommer ou de proposer la nomination d'une autre personne à sa place. Les parties ont convenu que si Blue Water cesse de détenir au total 10% ou plus du nombre de parts sociales ordinaires émises par Siccar Point Energy Luxembourg S.C.A., alors les droits de Blue Water prévus par le présent article 14 prendront fin et Blue Water devra prendre tout acte nécessaire à la révocation immédiate du Gérant Blue Water.

14.5 Blackstone est autorisé à tout moment à proposer la nomination d'une personne au Conseil de Gérance (le «Gérant Blackstone»).

14.6 Blackstone aura le droit de révoquer ou de proposer la révocation du Gérant Blackstone pour quelque motif que ce soit et de nommer ou de proposer la nomination d'une autre personne à sa place. Les droits de Blackstone pour désigner le Gérant Blackstone pourront être transférés, directement ou indirectement, à une ou plusieurs de ses Filiales qui sont des Investisseurs ERISA. Les parties ont convenu que si Blackstone cesse de détenir au total 10% ou plus du nombre des parts sociales ordinaires émises de Siccar Point Energy Luxembourg S.C.A., alors les droits de Blackstone prévus par le présent article 14 prendront fin et Blackstone devra prendre tout acte nécessaire à la révocation immédiate du Gérant Blackstone.

14.7 Les Investisseurs s'engagent à ne pas nommer une personne en tant que gérant de la Société qui pourrait entrer en conflit d'intérêt du fait de sa nomination dans une ou plusieurs autres entités concurrentes ou potentiellement concurrentes.

14.8 Toute nomination au Conseil de Gérance prendra effet au moment de la décision des associés approuvant cette nomination.

14.9 Chaque Gérant Investisseur sera remboursé par la Société de tous les frais et dépenses (TVA et équivalent des pays d'outre-mer inclus) supportés par lui dans le cadre de ses fonctions au sein de la Société, ou en relation avec l'un des comités de la Société. Les Gérants qui ne sont pas des employés de la Société ou d'une Filiale de la Société, ni un Investisseur ou membre du Groupe d'Investisseurs auront le droit de demander une compensation raisonnable pour leurs services en tant que Gérants ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil de Gérance ou l'un des comités.

14.10 Sous réserve des dispositions obligatoires de la loi luxembourgeoise, chaque Gérant Investisseur sera autorisé à divulguer des informations sur le Groupe, tel qu'il pense approprié, à l'Investisseur qui l'a nommé et tout associé direct ou indirect d'un Investisseur ainsi qu'à tout conseiller d'un Investisseur et de tout associé direct ou indirect d'un Inves-

tisseur, sous condition que l'Investisseur s'assure que la personne divulguant ces informations garde la confidentialité de ces informations.

Art. 15. Observateurs.

15.1 Les Investisseurs Blue Water et l'Investisseur Blackstone seront chacun autorisés, de temps en temps, à nommer, par le biais d'une notification donnée à la Société, une personne chacun en tant qu'observateur de la Société (un «Observateur Investisseur»), de révoquer toute personne ainsi nommée et de nommer une autre personne afin d'occuper sa place. Chaque Observateur Investisseur aura le droit de participer aux réunions des gérants de tous les membres du Groupe et des réunions des comités de ces conseils.

15.2 Une Majorité de Gérant sera autorisé, de temps en temps, à nommer une personne comme observateur du Conseil de Gérance (l'«Observateur Gérant» et tout Observateur Investisseur ou Observateur Gérant, ci-après un «Observateur»), de révoquer toute personne ainsi nommée et de nommer une autre personne afin d'occuper sa place. Un Observateur peut prendre part aux réunions du Conseil de Gérance ou de tout comité en personne, par téléphone ou vidéo conférence ou tout autre moyen électronique qui permettra à l'Observateur d'entendre les débats en question.

15.3 Chaque Observateur doit recevoir toutes les informations qu'un directeur d'un membre de ce Groupe (en ce compris les Gérants Investisseurs) serait autorisé à recevoir et est autorisé à recevoir cette information (en ce compris les notifications des réunions) au même moment que le Gérant Investisseur (si il en a été nommé un) aurait le droit de la recevoir.

15.4 Chaque Observateur Investisseur sera autorisé à être présent et à participer aux réunions du Conseil de Gérance ou de ses comités. Aucun Observateur n'est autorisé à voter et aucun Observateur ne sera (en cette capacité) considéré comme un gérant ou directeur d'un membre du groupe à cet égard.

15.5 Chaque Observateur a droit au remboursement par la Société de tous les frais et dépenses supportés par lui dans le cadre de sa nomination en tant qu'Observateur (TVA ou tout équivalent des pays d'outre-mer inclus).

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Les réunions en face à face du Conseil de Gérance devront être convoquées et tenues au Luxembourg au minimum quatre (4) fois par an au cours de chaque exercice social.

16.3 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum quinze (15) Jours Ouvrables (excepté en cas de délai de convocation différent prévu par le Pacte) à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation et une telle convocation devra contenir un ordre du jour raisonnablement détaillé des transactions devant être traitées lors de la réunion ainsi que toute documentation pertinente. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.4 Aucune convocation ne sera requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil de gérance seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le Conseil de Gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter plusieurs membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant Blue Water et un Gérant Blackstone sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance pourvu cependant qu'au moins un (1) Gérant Blue Water et un Gérant Blackstone vote en faveur d'une telle

décision et en cas d'égalité des votes, aucun gérant, en ce compris notamment le président, le cas échéant, ne dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

17.8 Le UK Holdco Conseil de Gérance aura le droit de considérer et de recommander des actions concernant la Société, en ce compris en rapport avec des nécessités de financement et des appels de fond pour chaque Société du Groupe, sous condition que la Société ne puisse pas prendre, ou être obligée de prendre, une telle action en relation avec ces recommandations sans l'accord du Conseil de Gérance.

Art. 18. Quorum.

18.1 Le quorum de l'activité du Conseil de Gérance, ou tout comité du Conseil de Gérance, sera de deux (2) Gérants, l'un desquels sera un Gérant Blue water et l'autre sera un Gérant Blackstone. Si un quorum n'est pas atteint endéans les premières 30 minutes de l'heure fixée de la réunion, la réunion sera reporté au même jour de la semaine suivante à la même heure et au même endroit. Si le quorum n'est pas présent lors de la réunion ajournée endéans la première demi-heure de l'heure fixée pour la réunion, la réunion sera dissoute.

18.2 Si à un moment avant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance ou de l'un des comités du Conseil de Gérance, un Gérant Blue Water ou un Gérant BlackStone demande que la réunion soit ajournée ou reprise à une autre heure ou date (afin de permettre une re-examination ou de permettre à d'autres gérants d'être présents ou pour une autre raison qu'il n'a pas besoin d'indiquer) alors la réunion sera ajournée ou reprise de la sorte, et aucune activité ne sera conduite ou continuée lors de cette réunion après une telle requête.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

19.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un Gérant A et un Gérant B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un Gérant A et un Gérant B.

19.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 20. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance à l'occasion d'une réunion ou par voie circulaire, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 21. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

21.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

21.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

21.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

21.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

21.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

23.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance, recourant au prestataire de services de comptabilité, dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

23.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

23.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et aux présents statuts.

23.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 24. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

24.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un bilan intermédiaire préparé par le conseil de gérance, recourant au prestataire de services de comptabilité, et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les présents statuts interdisent la distribution.

24.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

25.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

25.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi sur les Sociétés Commerciales.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que le gérant unique, Monsieur John Sutherland, sera dorénavant appelé «Gérant A» et décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une période illimitée:

- Claes-Johan Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, résidant au 31, rue Frantz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant B.

Frais et Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de du présent acte est évalué à environ EUR 2.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la partie comparante ci-dessus que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WEERTS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37060. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156187/695.

(140177226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Tragus Lux Holdings GP, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.189.

In the year two thousand and fourteen, the twenty-ninth day of September, before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of Tragus Lux Holdings GP, a public limited liability company, having its registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B190.189, incorporated pursuant to a deed of Maître Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 10, 2014, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending (the Company). The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The Meeting is chaired by Peggy Simon, private employee, with professional address in Echternach, 9, Rabatt, who appointed herself as scrutineer of the Meeting and who elected as secretary Mariette Schou, private employee, with professional address in Echternach, 9, Rabatt.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The name of the represented shareholders and the number of the shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur*, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

II. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, and expressly declaring to acknowledge it.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. To resolve on the appointment of Mr Michael Kidd, born on 18 April 1960, in Basingstoke, United Kingdom, and with business address at 44A Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, as a Type I Director of the Company for a period ending at the first annual general meeting of the Company;

2. To remove Mrs Stephanie Schut as Type I Director of the Company and grant her discharge for her duties to the date of her removal;

3. To re-designate Nathalie Chevalier, Type I Director of the Company, as a Type II Director of the Company;

4. To amend the articles of incorporation of the Company to change the financial year end of the Company which currently begins on 1 January of each year and ends on 31 December of each year to a financial year which commences on 1 June of each year and ends on 31 May of each year, by amendment and restatement of Article 11.1;

5. Consequent to resolution 4 above, to amend the date of the annual general meeting of the Company from the second Monday of May in each year at 16h00 CET to the second Monday of October of each year at 16h00, by amendment and restatement of Article 11.4;

6. Further consequently to resolve that the first financial year of the Company will end on 31 May 2015;

7. To resolve to split the existing share capital of the Company, consisting of thirty thousand British Pounds (GBP30,000) consisting of three million (3.000.000) shares in registered form having no par value, without capital increase or decrease, so that the share capital of the Company consists of thirty thousand British Pounds (GBP 30,000) consisting of one million three hundred and forty five thousand nine hundred and twenty nine (1,345,929) shares of registered form having no par value;

8. To amend Article 5.1 to reflect the share capital of the Company as reflected in 7 above;

9. To allocate the share capital reflected in 7 as follows: (i) four hundred and forty eight thousand six hundred and forty three (448,643) shares to York Global Finance Offshore BDH (Luxembourg) S.à r.l., (ii) four hundred and forty eight thousand six hundred and forty three (448,643) shares to Apollo Franklin Partnership L.P., and (iii) four hundred and forty eight thousand six hundred and forty three (448,643) shares to ESCF Investment S.à r.l.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to appoint Mr Michael Kidd, born on 18 April 1960, in Basingstoke United Kingdom, and with business address at 44A Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, as a Type I Director of the Company for a period ending at the first annual general meeting of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to remove Mrs Stephanie Schut as Type I Director of the Company and grant her discharge for her duties as a director from the date of her appointment to the date of her removal.

Third resolution

The Meeting resolves to re-designate Nathalie Chevalier, Type I Director of the Company, as a Type II Director of the Company with effect from the date of the Meeting.

Fourth resolution

The Meeting resolves to change the financial year end of the Company which currently begins on 1 January of each year and ends on 31 December of each year, to a financial year which commences on 1 June of each year and ends on 31 May of each year.

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend and restate article 11.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **11.1.** The financial year begins on the first (1) day of June and ends on the thirty-first (31) day of May of each year.”

Fifth resolution

Consequent to resolution 4 above, the Meeting resolves to amend the date of the annual general meeting of the Company from the second Monday of May in each year at 16h00 CET to the second Monday of October of each year at 16h00.

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend and restate article 11.4 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **11.4.** The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of October of each year at 16h00 CET. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.”

Sixth resolution

Consequent to the foregoing resolutions, the Meeting resolves that the first financial year of the Company will end on 31 May 2015.

Seventh resolution

The Meeting resolves to split the existing share capital of the Company, consisting of thirty thousand British Pounds (GBP30,000) consisting of three million (3.000.000) shares in registered form having no par value, without capital increase or decrease, so that the share capital of the Company consists of thirty thousand British Pounds (GBP 30,000) consisting of one million three hundred and forty five thousand nine hundred and twenty nine (1,345,929) shares of registered form having no par value.

Eighth resolution

As a consequence of resolution 7 above, the Meeting resolves to amend and restate article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at thirty thousand British Pounds (GBP 30,000.-), represented by one million three hundred and forty five thousand nine hundred and twenty nine (1,345,929) shares in registered form, having par value, all subscribed and fully paid-up.”

Ninth resolution

As a consequence of resolution 7 above, the Meeting resolves to allocate the share capital reflected in such resolution 7 as follows:

(i) four hundred and forty eight thousand six hundred and forty three (448,643) shares to York Global Finance Offshore BDH (Luxembourg) S.à r.l.;

(ii) four hundred and forty eight thousand six hundred and forty three (448,643) shares to Apollo Franklin Partnership L.P.; and

(iii) four hundred and forty eight thousand six hundred and forty three (448,643) shares to ESCF Investment S.à r.l.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the undersigned notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Tragus Lux Holdings GP, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B190.189, constituée suivant un acte de Maître Beck notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 septembre 2014, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

L'Assemblée est présidée par Peggy Simon, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Mariette Schou, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Echternach, 9, Rabatt.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les noms des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés et le notaire instrumentant, avec les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées «ne varietur», resteront annexées au présent procès-verbal.

II. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions représentant le capital social de la Société en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux actionnaires présents ou représentés qui déclare expressément le reconnaître.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décider de la nomination de Monsieur Michael Kidd, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni, et dont l'adresse professionnelle se situe au 44A Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, en qualité d'Administrateur de Type I de la Société et dont le terme du mandat s'achèvera lors de la première assemblée générale annuelle de la Société;

2. Révoquer Madame Stéphanie Schut en qualité d'Administrateur de Type I de la Société et lui accorder décharge (quitus) pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date de sa révocation;

3. Redésigner Madame Nathalie Chevalier, Administrateur de Type I de la Société, en Administrateur de Type II de la Société;

4. Modifier les statuts de la Société à l'effet de changer le terme de l'exercice social de la Société qui débute actuellement le 1^{er} janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de chaque année à un exercice social débutant le 1^{er} juin de chaque année et s'achevant le 31 mai de chaque année, par la modification et la refonte complète de l'article 11.1;

5. En conséquence de la résolution 4 ci-dessus, modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la Société du deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 16.00 CET au deuxième lundi du mois d'octobre de chaque année à 16.00 CET, par la modification et la refonte complète de l'article 11.4;

6. En conséquence, décider que le premier exercice social de la Société s'achèvera le 31 mai 2015;

7. Division du capital social existant de la Société, s'élevant à trente mille livres sterling (GBP 30.000) consistant en trois millions (3.000.000) d'actions sous forme nominative, sans valeur nominale, sans augmentation ni réduction du capital social, de sorte que le capital social s'élevant à trente mille livres sterling (GBP 30.000) se divise en un million trois cent quarante-cinq mille neuf cent vingt neuf (1.345.929) actions sous forme nominative, sans valeur nominale;

8. Modifier l'article 5.1 à l'effet de refléter la composition du capital social tel que décrit au point 7 ci-dessus;

9. Allouer la capital social tel que décrit au point 7 ci-dessus de la manière suivante: (i) quatre cent quarante-huit mille six cent quarante-trois (448.643) actions au profit de York Global Finance Offshore BDH (Luxembourg) S.à r.l., (ii) quatre cent quarante-huit mille six cent quarante-trois (448.643) actions au profit de Apollo Franklin Partnership L.P., et (iii) quatre cent quarante-huit mille six cent quarante-trois (448.643) actions au profit de ESCF Investment S.à r.l.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Michael Kidd, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni, et dont l'adresse professionnelle se situe au 44A Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, en qualité d'Administrateur de Type I de la Société et dont le terme du mandat s'achèvera lors de la première assemblée générale annuelle de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de révoquer Madame Stéphanie Schut en qualité d'Administrateur de Type I de la Société et de lui accorder décharge (quitus) pour l'accomplissement de son mandat en qualité d'administrateur depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa révocation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de redésigner Madame Nathalie Chevalier, Administrateur de Type I de la Société, en Administrateur de Type II de la Société avec effet à partir de la date de la présente Assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le terme de l'exercice social de la Société qui débute actuellement le 1^{er} janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de chaque année à un exercice social débutant le 1^{er} juin de chaque année et s'achevant le 31 mai de chaque année.

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier et reformuler l'article 11.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **11.1.** L'exercice social commence le premier (1) juin et se termine le trente-et-un (31) mai de chaque année.»

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution 4 ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la Société du deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 16.00 CET au deuxième lundi du mois d'octobre de chaque année à 16.00 CET.

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier et reformuler l'article 11.4 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **11.4.** L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois d'octobre de chaque année à 16 heures CET (Central European Time). Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.»

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide que le premier exercice social de la Société s'achèvera le 31 mai 2015.

Septième résolution

L'Assemblée décide de diviser le capital social existant de la Société, s'élevant à trente mille livres sterling (GBP 30.000) consistant en trois millions (3.000.000) d'actions sous forme nominative, sans valeur nominale, sans augmentation ni réduction du capital social, de sorte que le capital social s'élevant à trente mille livres sterling (GBP 30.000) se divise en un million trois cent quarante-cinq mille neuf cent vingt neuf (1.345.929) actions sous forme nominative, sans valeur nominale.

Huitième résolution

En conséquence de la résolution 7 ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier et reformuler l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trente mille livres sterling (GBP30.000,-) représenté par un million trois cent quarante-cinq mille neuf cent vingt neuf (1.345.929) actions sous forme nominative, sans valeur nominale, [toutes souscrites et entièrement libérées]»

Neuvième résolution

En conséquence de la résolution 7 ci-dessus, l'Assemblée décide d'allouer le capital social tel que décrit au point 7 ci-dessus de la manière suivante:

(i) quatre cent quarante-huit mille six cent quarante-trois (448.643) actions au profit de York Global Finance Offshore BDH (Luxembourg) S.à r.l.;

(ii) quatre cent quarante-huit mille six cent quarante-trois (448.643) actions au profit de Apollo Franklin Partnership L.P.; et

(iii) quatre cent quarante-huit mille six cent quarante-trois (448.643) actions au profit de ESCF Investment S.à r.l.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, le Président ajourne l'Assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et à la demande desdites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes et aux membres du Bureau, ces derniers ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1794. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156248/224.

(140176477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Play Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.803.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of September,
before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Play Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred ten Euro (EUR 12,510), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.758 (the Sole Shareholder),

duly represented by Peggy Simon, private employee, with professional address in Echternach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder of Play Holdings 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.803 (the Company). The Company was incorporated on January 10, 2014, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 740 of 21 March 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Beck, prenamed, on 6 August 2014, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of managers, namely the class A managers and the class B managers.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board). The shareholders shall appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty- four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolutions. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) re-designate Mrs. Sandra Legrand, existing manager of the Company into Class A Manager, (ii) re-designate Mrs Christelle Petitjean, existing manager of the Company into Class A Manager and (iii) to redesignate Mrs Ingrid Moinet, existing manager of the Company into Class B Manager.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint (i) Mr. Bruce Graham Mcinroy, born on November 11, 1960 in Saltford, United Kingdom with the private address at 62 Palace Gardens Terrace, London W8 4RR, United Kingdom as Class B Manager of the Company as of the date hereof for an indefinite period and (ii) Mrs Tatiana Fafaliou, born on January 24, 1977, in Athens, Greece, with the private address at Agravlis 15, Nea Kifissia 14564, Greece as Class A Manager of the Company as of the date hereof for an indefinite period.

As a consequence of the above appointments and reclassification, the Company is now managed by a board of managers consisting of:

- Mrs. Sandra Legrand, Class A Manager;
- Mrs. Christelle Petitjean, Class A Manager;
- Mrs. Tatiana Fafaliou, Class A Manager;
- Mr. Bruce Graham Mcinroy, Class B Manager; and
- Mrs Ingrid Moinet, Class B Manager.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize and empower any manager of the Company and to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. to file any notice necessary or useful in respect of the re-designation of the existing managers of the Company into Class A Managers and Class B Managers, the appointment of Mr. Bruce Graham Mcinroy as Class B Manager of the Company and the appointment of Mrs. Tatiana Fafaliou as Class A Manager of the Company with the relevant Luxembourg authorities.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately seven hundred fifty Euro (EUR 750.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour de septembre,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Play Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, disposant d'un capital social s'élevant à douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.758 (l'Associé Unique),

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, de résidence professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée pour les besoins de l'enregistrement.

Ladite partie comparante est l'associé unique de Play Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social s'élevant à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.803 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 mars 2014, numéro 740. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, précité, le 6 août 2014, acte qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux catégories de gérants, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts, qui aura dès lors la teneur suivante:

« **Art. 8.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils composent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés nommeront des gérants de deux différentes classes, soit un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de requalifier le mandat de Mme Sandra Legrand, gérant actuel de la Société en Gérant de Classe A, requalifier le mandat de Mme Christelle Petitjean, gérant actuel de la Société en Gérant de Classe A, de requalifier le mandat de Mme Ingrid Moinet, gérant actuel de la Société en Gérant de Classe B.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer (i) M Bruce Graham Mcinroy, né le 11 novembre 1960 à Saltford, Royaume Uni, résidant au 62 Palace Gardens Terrace, Londres W8 4RR, Royaume Uni en tant que Gérant de Classe B de la Société à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée et (ii) Mme Tatiana Fafaliou, née le 24 janvier 1977 à Athènes, Grèce, résidant au Agravlis 15, Nea Kifissia 14564, Grèce, en tant que Gérant de Classe A de la Société à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée.

En conséquence des nominations et requalifications précédentes, la Société est maintenant gérée par un conseil de gérance composé comme suit:

- Mme Sandra Legrand, Gérant de Classe A;
- Mme Christelle Petitjean, Gérant de Classe A;
- Mme Tatiana Fafaliou, Gérant de Classe A;
- M Bruce Graham Mcinroy, Gérant de Classe B; et
- Mme Ingrid Moinet, Gérant de Classe B.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. afin de déposer toute réquisition nécessaire ou utile relative à la requalification des mandats des gérants existants de la Société en Gérants de Classe A et Gérants de Classe B, la nomination de M Bruce Graham Mcinroy en tant que Gérant de Classe B de la Société et la nomination de Mme Tatiana Fafaliou en tant que Gérant de Classe A de la Société auprès des autorités luxembourgeoises compétentes.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ sept cent cinquante Euros (EUR 750.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En FOI DE QUOI le présent acte a été rédigé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156131/202.

(140176717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Rhone Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.592.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of September.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Rhone Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.592 and having a share capital of EUR 20,000.- (the Company).

THERE APPEARED:

Close Property General Partners Limited, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, and having its registered office at 388 Euston Road, 6th Floor, London, NW1 3BG, registered with the Companies House under company number 06201876 (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Mr. Liridon ELSHANI, employee, whose professional address is at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of the power of attorney given in London on 12 September 2014.

After signature “ne varietur” by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, said power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Company’s sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated on 6 June 2007, pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1787 on 23 August 2007. The Company’s articles of association (the Articles) have not been amended since its incorporation;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator;
5. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Fides (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 41.469 as the Company’s liquidator (the Liquidator) and that the Liquidator will be entitled to remuneration as determined in the instruction letter entered into on 15 September 2014. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute any and all deeds and carry out any and all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolve to instruct the Liquidator to realise all of the assets of the Company on the best possible terms and to pay all its debts.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre,

Par-devant la soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Rhone Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.592 et disposant d'un capital social de EUR 20.000,- (la Société).

A COMPARU:

Close Property General Partners Limited, une société constituée en vertu des lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 388 Euston Road, 6th Floor, London, NW1 3BG, inscrite au Companies House sous le numéro de société 06201876 (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé de Maître Martine Schaeffer, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 12 septembre 2014.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'associé unique de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-dessous;

II. Que la Société a été constituée le 6 juin 2007, suivant acte rédigé par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1787 du 23 août 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur;
5. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Fides (Luxembourg) S.A., une société anonyme, constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 46a J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469 en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur) et décide que le Liquidateur bénéficiera d'une rémunération telle que déterminée dans sa lettre de mission conclue le 15 septembre 2014. Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2014. Relation: LAC/2014/45387. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156168/133.

(140176833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

World Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 164.374.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-fifth day of September,

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "World Property S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 164374 incorporated by deed enacted on 28 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 3100 on 16 December 2011.

The meeting is composed of the sole shareholder Mr. ÁLVARO DE OLIVEIRA MADALENO SOBRINHO, born on 19 June 1962 in Angola, residing at Route du Village 12, 1184 Luins, Switzerland, duly represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, dated 17 September 2014.

The aforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the meeting, the Sole Shareholder decides what follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the accounting year of the company which will from now on begins on the 1st day of January of each year and will end on the 31st day of December of the following year.

As a consequence, the Sole Shareholder decides to amend article 18 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the following year.”

Second resolution

The Sole Shareholder decides to change the date of the annual General Meeting of the Company.

As a consequence, the Sole Shareholder decides to amend article 8, paragraph 3 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

“The annual General Meeting is held on the second Monday of the month of June at 3.30 p.m. at the Company’s registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.”

Prevailing version

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné.

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire de l’actionnaire unique de la société anonyme "World Property S.A.", ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 164374, constituée suivant acte reçu le 28 octobre 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 3100 du 16 décembre 2011.

L’assemblée est composée de l’actionnaire unique, Monsieur ÁLVARO DE OLIVEIRA MADALENO SOBRINHO, né le 19 juin 1962 en Angola résidant à Route du Village 12, 1184 Luins, Suisse, ici représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d’une procuration sous seing privé en date du 17 septembre 2014.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L’actionnaire unique, qui exerce les pouvoirs dévolus à l’assemblée générale des associés, requiert le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L’actionnaire unique décide de modifier l’exercice social afin de le faire commencer le premier (1^{er}) janvier et le faire terminer le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Par conséquent, l’associé unique décide de modifier l’article 18 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 18. Exercice social.** L’exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de l’année suivante.”

Seconde résolution

L’actionnaire unique décide de modifier la date de l’Assemblée Générale annuelle de la Société.

Par conséquent, l’associé unique décide de modifier l’article 8, alinéa 3, des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

“L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 15.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.”

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 septembre 2014. Relation: EAC/2014/13049. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014156301/84.

(140176980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Francesco Cavallini, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant VESPA CAPITAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.504 (le «Gérant»), de VESPA A S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.458, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 402 du 24 février 2009 (la «Société»),

en vertu de pouvoirs lui conférés par résolutions du Gérant, en date du 21 juillet 2014.

Les résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédicts pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE TRENTE-SEPT EUROS ET CINQUANTE-HUIT CENTIMES (EUR 191.037,58) composé d'un million neuf cent soixante et onze mille trois cent quarante-cinq (1.971.345) actions d'investisseur de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), de deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), d'un million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseur de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), de sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'»), de deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante et une (2.692.851) actions d'investisseur de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), de cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D'»), de deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2.449.731) actions d'investisseur de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), de trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E'»), de deux millions trois cent cinquante-deux mille cent quarante-sept (2.352.147) actions d'investisseur de classe F d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe F»), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de classe F' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe F'»), de un million trois cent cinquante mille trois cent soixante-neuf (1.305.369) actions d'investisseur de classe G d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (les «Actions

d'Investisseur de Classe G»), de deux mille cent six (2.106) actions spécifiques d'investisseur de classe G' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (les «Actions Spécifiques d'Investisseur de Classe G'»), et de quatre millions (4.000.000) d'actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Commandité»).

II.- Qu'aux termes de l'article 3.1 paragraphe 3 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) composé de dix milliards (10.000.000.000) d'actions, sous la forme d'Actions d'investisseur ou d'Actions Spécifiques, ayant une valeur nominale par action d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et le Gérant a été autorisé à décider, depuis le 7 février 2013 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 février 2013, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, en date du 21 juillet 2014 et conformément à l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé, à savoir d'un montant de HUIT CENT QUARANTE-SIX EURO ET SOIXANTE-QUATRE CENTS (EUR 846,64) en vue de le porter de son montant actuel de CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE TRENTE-SEPT EUROS ET CINQUANTE-HUIT CENTS (EUR 191.037,58) à CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS ET VINGT-DEUX CENTS (EUR 191.884,22) par la création de QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE (84.664) Actions d'Investisseur de Classe A nouvelles, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de DEUX CENT SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS ET TRENTE-SIX CENTS (EUR 216.688,36) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés et a accepté la souscription des actions nouvelles par:

- GAREFIN Sàrl, une société de droit français ayant son siège social au 25, rue Marbeuf, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 498 481 860,

* de dix-sept mille deux cent huit (17.208) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-quatre mille quarante et un Euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 44.041,92);

- SULA INVESTMENTS, une société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 661141,

* de trente-quatre mille quatre cent seize (34.416) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-huit mille quatre-vingt-quatre Euros et quatre-vingt-quatre cent (EUR 88.084,84);

- AMS Industries, une société de droit français ayant son siège social au 25, rue Marbeuf, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 447 948 076,

* de vingt-deux mille neuf cent quarante-quatre (22.944) actions d'investisseur de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-huit mille sept cent vingt-trois euros et cinquante-six cents (EUR 58.723,56);

- PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, une société de droit français ayant son siège social à F-75016 Paris, 2, rue Mariette Martin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 502 208 556,

* de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.294) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent soixante-douze euros et six cents (EUR 5.872,06);

- FLINVEST, une société de droit français ayant son siège social à F-75008 Paris, 41 Avenue de Montaigne, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 449 522 390,

* de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.294) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent soixante-douze euros et six cents (EUR 5.872,06);

- Monsieur Jean-Valmy NICOLAS pour le compte de sa société, VDL & Co, une société de droit français ayant son siège social au 56 rue Nicolo, F-75016 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 501 263 560,

* de neuf cent dix-huit (918) actions d'investisseur de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille trois cent quarante-huit euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 2.348,82);

- Monsieur Frédéric BRUNET, demeurant au 38, quai Louis Blériot, F-75016 Paris, France, né à Neuilly-sur-Seine, le 22 janvier 1964,

* de cinq cent soixante-quatorze (574) actions d'investisseur de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-huit euros et vingt-six cents (EUR 1.468,26);

- Monsieur David AKNIN, demeurant au 2, avenue Vion Withcomb, F-75016 Paris, France, né à Saint Ouen, France, le 20 mars 1967,

* de cinq cent soixante-quatorze (574) actions d'investisseur de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-huit euros et vingt-six cents (EUR 1.468,26);

- DUCLOT, une société de droit français ayant son siège social au 4 à 10 Avenue de la grande Armée, F-75017 Paris,

* de trois mille quatre cent quarante-deux (3.442) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de huit mille huit cent huit euros et cinquante-huit cents (EUR 8.808,58);

SULA INVESTMENTS, AMS Industries, PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, FLINVEST, Messieurs David AKNIN et Frédéric BRUNET, GAREFIN, VDL & Co et DUCLOT sont désignés collectivement comme étant les Souscripteurs et individuellement comme un Souscripteur.

V.- Que les quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-quatre (84.664) Actions d'Investisseur de Classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent seize mille six cent quatre-vingt-huit Euros et trente-six cents (EUR 216.688,36) résultant de l'augmentation de capital du 21 juillet 2014 ont été souscrites par les souscripteurs pré désignés et libérées intégralement en numéraire par des versements sur un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de deux cent dix-sept mille cinq cent trente-cinq Euros (EUR 217.535,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3.1 paragraphe 2 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante dans la version française et dans la version anglaise:

Version Française

« Art. 3 Capital social - Actions.

3.1 Capital social

[...]

Le capital souscrit est fixé à CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS ET VINGT-DEUX CENTS (EUR 191.884,22) composé de deux millions cinquante-six mille neuf (2.056.009) actions d'investisseur de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), de deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), d'un million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseur de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), de sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'»), de deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante et une (2.692.851) actions d'investisseur de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), de cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D'»), de deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2.449.731) actions d'investisseur de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), de trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E'»), de deux millions trois cent cinquante-deux mille cent quarante-sept (2.352.147) actions d'investisseur de classe F d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe F»), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de classe F' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe F'»), de un million trois cent cinquante mille trois cent soixante-neuf (1.305.369) actions d'investisseur de classe G d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (les «Actions d'Investisseur de Classe G»), de deux mille cent six (2.106) actions spécifiques d'investisseur de classe G' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (les «Actions Spécifiques d'Investisseur de Classe G'»), et de quatre millions (4.000.000) d'actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Commandité»).

Version Anglaise

3.1 Share Capital

[...]

The subscribed capital is set at one hundred ninety-one thousand eight hundred and eighty-four Euro and twenty-two cents (EUR 191,884,22) consisting of two million fifty-six thousand and nine (2,056,009) Class A Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class A Investor Shares"), of two million seven hundred and twenty-five thousand sixty-one (2,725,061) Class B Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class B Investor Shares"), of fifteen thousand five hundred and sixty-four (15,564) Specific Class B' Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Specific Class B' Shares"), of one million five hundred and fifty-seven thousand nine hundred and twelve (1,557,912) Class C Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C Investor Shares"), of seven thousand three hundred and ninety-two (7,392) Class C' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C' Investor Shares"), of two million six hundred and ninety-two thousand eight hundred and fifty-one (2,692,851) Class D Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class D Investor Shares"), of five thousand fifty-eight (5,058) Class D' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01)

each (the "Class D' Investor Shares"), of two million four hundred and forty-nine thousand seven hundred and thirty-one (2,449,731) Class E Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class E Investor Shares"), of three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class E' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class E' Investor Shares"), of two million three hundred and fifty-two thousand one hundred and forty-seven (2,352,147) Class Investor F Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class Investor F Shares"), of fifteen thousand five hundred and sixty-four (15,564) specific class F' Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Specific Class F' Shares"), one million three hundred and five thousand three hundred and sixty-nine (1,305,369) Class G Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class G Investor Shares"), two thousand one hundred and six (2,106) Specific Class G' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Specific Class G' Investor Shares"), and of four million (4,000,000) management shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Management Shares").

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.500,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeures, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. CAVALLINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014. Relation: LAC/2014/36838. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPÉDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156277/183.

(140176458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Bargain Retail Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.430.

In the year two thousand fourteen, on the thirty-first day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs. Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of BRE GP S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "General Partner"), acting as manager of Bargain Retail Europe S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 186.430 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred by resolutions of the General Partner acting as manager of the Company adopted on 3 July 2014.

A copy of the excerpt of the resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed, with which it shall be filed with the registration authorities.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the notary to record the declarations and statements, which follow:

I.- The subscribed share capital of the Company amounts to EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) represented by 30,998 (thirty thousand nine hundred ninety-eight) class A limited shares and 2 (two) unlimited shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

II.- On terms of article 5.2 of the articles of association of the Company, the authorized capital of the Company excluding the issued share capital has been fixed at a maximum of EUR 300,000,000 (three hundred million Euro), and the general shareholder has been authorised for a period of 5 years, to increase in one or several times the share capital within the limits of the authorised capital.

III.- The general shareholder, further to the resolutions taken on 3 July 2014 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5.2 of the articles of association of the Company, has realized a global increase of capital in the amount of EUR 493,781 (four hundred ninety-three thousand seven hundred eighty one Euro) so as to raise the share capital of the Company from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 524,781

(five hundred twenty-four thousand seven hundred eighty one Euro) through the issuance of 419,000 (four hundred nineteen thousand) class A limited shares and 74,781 (seventy-four thousand seven hundred eighty one) class B limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro).

IV.- The 493,781 (four hundred ninety-three thousand seven hundred eighty one) new shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, as was certified to the attesting notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

V.- Following the realization of this authorized increase of share capital, the first paragraphs of article 5.1 and article 5.2 of the articles of incorporation have therefore been modified and reads as follows:

“ Art. 5.

5.1. The subscribed share capital is set at EUR 524,781 (five hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-one Euro) divided into 449,998 (four hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-eight) class A limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class A Limited Shares") and 74,781 (seventy-four thousand seven hundred eighty-one) class B limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class B Limited Shares" and together with the Class A Limited Shares, the "Limited Shares") held by the Limited Shareholders (Actions de Commanditaires) and 2 (two) unlimited shares held by the General Shareholder (the "Unlimited Shares") (Actions de Commandité) with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”

(...)

“5.2 The authorized share capital of the Company excluding the issued share capital is fixed at EUR 299,506,219 (two hundred ninety-nine million five hundred six thousand two hundred nineteen Euros).”

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at EUR 2,800.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un juillet.

Par-devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Solange Wolter, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant spécial de BRE GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'"Associé Commandité"), agissant en tant que gérant de Bargain Retail Europe S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"),

en vertu de l'autorité conférée par les résolutions de l'Associé Commandité agissant en tant que gérant de la Société adoptées en date du 3 juillet 2014.

Un copie de l'extrait des résolutions, signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa qualité telle que mentionnée ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

I. - Le capital social souscrit est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille Euros) représenté par 30.998 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) actions de commanditaire de classe A et 2 (deux) actions de commandité, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

II.- Aux termes de l'article 5.2 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société excluant le capital social émis a été fixé à un maximum de 300.000.000 EUR (trois cent millions d'Euros), et l'associé commandité a été autorisé pendant une période de 5 ans, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social dans les limites du capital autorisé.

III.- L'associé commandité, suite aux résolutions prises le 3 juillet 2014 et conformément à l'autorité qui lui a été conféré selon les termes de l'article 5.2 des statuts de la Société, a réalisé une augmentation de capital globale d'un montant de 493.781 EUR (quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-un Euros) afin d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille Euros) à 524.781 EUR (cinq cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-un Euros) par l'émission de 419.000 (quatre cent dix-neuf mille) actions de commanditaire de classe A et 74.781 (soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingt-une) actions de commanditaire de classe B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

IV.- Les 493.781 (quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-une) nouvelles actions ont été entièrement souscrites et entièrement libérées en numéraire, tel que cela a été certifié au notaire instrumentant par la présentation des documents justificatifs de la souscription et du paiement.

V.- En conséquence de la réalisation de cette augmentation autorisée de capital social, les premiers paragraphes de l'article 5.1 et de l'article 5.2 des statuts ont été modifiés et ont la teneur suivante:

" Art. 5.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à 524.781 EUR (cinq cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-un Euros) divisé en 449.998 (quatre cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) actions de commanditaire de classe A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Actions de Commanditaire de Classe A") et 74.781 (soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingt-une) actions de commanditaire de classe B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Actions de Commanditaire de Classe B" et ensemble avec les Actions de Commanditaire de Classe A, les "Actions de Commanditaires") et 2 (deux) actions de commandité détenues par l'Actionnaire Commandité (les "Actions de Commandité") ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune."

(...)

5.2. Le capital social autorisé de la Société excluant le capital social émis est fixé à 299.506.219 EUR (deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent six mille deux cent dix-neuf Euros).

Estimation des frais

Les frais devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, sont estimés à EUR 2.800,-.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37079. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPÉDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156405/116.

(140177439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Hein Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 62.115.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/10/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014158056/12.

(140179293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

HGR S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. ATH-Lux S. à r.l.).

Siège social: L-5441 Remerschen, 10a, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 135.623.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den neunundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Sind erschienen:

1. Herr Martin PORTZ, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, 1, Im Schlimmfeld

2. Herr Christoph SCHMITT, Groß- und Außenhandelskaufmann, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, 95A, Rimlinger Strasse.

Der Komparent sub1) erklärt alleiniger Inhaber zu sein sämtlicher Anteile der Gesellschaft ATH-LUX S.à r.l., welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 11. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 448, vom 21. Februar 2008,

Herr Martin PORTZ erklärt seine einhundert (100) Anteile an der genannten Gesellschaft unter den gesetzlichen Gewährleistungen an den dies annehmenden Herrn Christophe SCHMITT zum Nominalpreis abzutreten, worüber hiermit Quittung und Titel bewilligt wird. Der Verkaufspreis wurde vor der Erstellung gegenwärtiger Urkunde und außerhalb der Anwesenheit des Notars gezahlt.

Herr Christophe SCHMITT, welcher erklärt die Statuten sowie die finanzielle Lage der Gesellschaft zu kennen, ist ab dem heutigen Tage in alle mit den zedierten Gesellschaftsanteilen verbundenen Rechten und Pflichten eingesetzt.

Herr Martin PORTZ erklärt sein Amt als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung niederzulegen.

Alsdann nimmt Herr Christophe SCHMITT, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern in HGR S.à r. l. und dementsprechend Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 1.** Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet auf unbestimmte Dauer.
Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung HGR S. à r. l.»

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Herrn Martin PORTZ als Geschäftsführer an und gibt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Herr Christophe SCHMITT wird als Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt auf unbestimmte Dauer. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Dritter Beschluss

Die Abtretung der Gesellschaftsanteile an Herrn Christophe SCHMITT wird von der Gesellschaft, hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer, angenommen. In Folge dieser Abtretung erhält Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut:

„ **Art. 4.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).“

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft zu verlegen nach L-5441 Remerschen, 10a, Wisswee und dementsprechend Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb dieser Gemeinde verlegt werden.“

Fünfter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu erweitern und somit Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck:

- den An- und Verkauf von Waren;
- die Vermittlung von Frachten und Aufträgen;
- die Beratung über kaufmännische Betriebsabläufe, Logistikkonzeptstellungen und Baustellenkoordination.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Sechster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, dass das Geschäftsjahr fortan am 1. Januar beginnt und am 31. Dezember endet. Als Übergangsbestimmung wird das laufende Geschäftsjahr, welches am 1. April 2014 begann, am 31. Dezember 2014 enden.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. PORTZ, C. SCHMITT, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 30 septembre 2014. Relation: REM/2014/2137. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 7. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014156394/72.

(140177716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Aircraft Solutions Lux XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 194.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.046.

En date du 21 février 2014, les associés de la Société, étant Castlelake Aviation II, L.P., une limited partnership constituée et existant sous les lois de Delaware, ayant son siège social sis à the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 et enregistrée auprès de la division de Delaware des Sociétés sous le numéro 4674771; Castlelake II, L.P., une limited partnership constituée et existant sous les lois de Delaware, ayant son siège social sis à the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 et enregistrée auprès de la division de Delaware des Sociétés sous le numéro 4915729 et Castlelake II Opportunities, L.P., une limited partnership constituée et existant sous les lois de Delaware, ayant son siège social sis à the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 et enregistrée auprès de la division de Delaware des Sociétés sous le numéro 5004095, ont décidé de transférer toutes les parts sociales de la Société à CLSec Holdings 2 LLC, une limited liability company constituée et existant sous les lois de Delaware, enregistrée auprès de la Secrétaire d'État de l'État du Delaware sous le numéro 1039778, et ayant son siège social sis à c/o National Corporate Research, Ltd., 615 South Dupont Highway, Dover, Delaware, 19901 County of Kent, United States of America. CLSec Holdings 2 LLC a ensuite transféré toutes les parts sociales de la Société à CLSec Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.306.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

CLSec 2 Lux S.à r.l.: 194.000 (cent quatre-vingt-quatorze mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014157085/29.

(140177206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

ICA Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 189.960.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 août 2014 à 16.00 heures

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Stéphane RIO en tant que Président du Conseil d'Administration.

Copie certifiée conforme

S. RIO / K. LOZIE

Président + Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2014158071/13.

(140179487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.
